

## Conseil Municipal du mardi 4 mars 2025

Par convocations individuelles adressées le 24 février 2025 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de Brasles a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 4 mars 2025, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Stéphanie SOARES, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR, Jean-Luc DAVID, Jérôme LAPOINTE, Patrice MEVEL

Absents excusés : Clarisse PERTOIS donne pouvoir à Nathalie AL-KHATIB, Hervé BOUILLARD donne pouvoir à Julie CONTOZ, Mickaël GOUVENEAU donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Loïc DOBRISKI, Stéphane MALEZE Jérôme LAPOINTE a été désigné secrétaire.

### Compte Financier Unique 2024 – Budget principal

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Les résultats 2024 sont arrêtés comme suit :

#### **Investissement :**

|  |               |
|--|---------------|
| Dépenses d'investissement  | 437 657,78 €  |
| Recettes d'investissement  | 525 822,80 €  |
| Résultat d'investissement de l'exercice  | 88 165,02 €   |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté   | -102 007,98 € |
| Restes à réaliser en dépenses  | -45 476,46 €  |
| Restes à réaliser en recettes  | 55 625,94 €   |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de l'année N-1) | - 3 693,48 €  |

#### **Fonctionnement :**

|   |              |
|---|--------------|
| Dépenses de fonctionnement  | 875 746,73 € |
| Recettes de fonctionnement  | 931 600,40 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice  | 55 853,67 €  |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté  | 214 445,30 € |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année N-1) | 270 298,97 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 closes et approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal ainsi que l'affectation des résultats, comme suit :

- Affectation du déficit d'investissement du budget principal, compte 001 (solde d'exécution négatif reporté) = 13 842,96 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal, compte 002 (solde d'exécution positif reporté) = 266 605,49 €
- Et compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) = 3 693,48 €

### Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe « action sociale »

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Les résultats 2024 sont arrêtés comme suit :

#### **Fonctionnement :**

|   |             |
|---|-------------|
| Dépenses de fonctionnement  | 11 739,48 € |
| Recettes de fonctionnement  | 12 883,96 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice  | 1 144,48 €  |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté  | 2 270,08 €  |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année N-1) | 3 414,56 €  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 closes et approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe « action sociale » ainsi que l'affectation des résultats, comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal, compte 002 (solde d'exécution positif reporté) = 3 414,56 €

## Attribution d'une subvention à l'association ARBRES – Année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association ARBRES, pour l'année 2025, une subvention de 24.433,37 € dans le cadre de sa participation annuelle au financement des chantiers d'insertion mis en place.

## Don du comité des fêtes à la commune de Brasles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don de 612,90 € du comité des fêtes de Brasles suite à sa dissolution et décide de le reverser en totalité à l'Association Brasloise et Ganoise des Parents d'Elèves.

## Demande de subventionnement au titre du fonds de concours de la CARCT pour divers travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 1 abstention de solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry en vue de participer au financement de divers travaux de voirie, à hauteur de 50 % de la dépense HT.

## Convention annuelle de mise à disposition de personnels pour les ALSH – Année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Brasles auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2025 pour l'organisation des ALSH.

## Recrutement d'un vacataire pour l'organisation d'ateliers seniors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à recruter un vacataire pendant 10 mois afin d'animer des ateliers seniors organisés par le CCAS.

## Convention de mise à disposition de locaux à l'association ARBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de la mairie à l'association ARBRES.

## Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry – Année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2023.

## Vente d'un conteneur chauffant à la commune de Mont-Saint-Père

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la vente d'un conteneur chauffant à la commune de Mont-Saint-Père.

## Vente de parcelles communales aux consorts BUCHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la vente des parcelles communales cadastrées AE n°544 et 546 d'une contenance totale de 1097 m<sup>2</sup> aux consorts BUCHARD.

## Participation au dispositif 100 % EAC « Education Artistique et Culturelle »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix contre et 2 abstentions de ne pas participer au financement du dispositif 100 % EAC pour les 3 prochaines années.

*L'ordre du jour étant épousé, Madame le Maire lève la Séance à 21h30.*

Le Maire,  
Julie CONTOZ



## PANNEAU POCKET

Toute l'actualité de la commune de Brasles, en temps réel sur votre smartphone ou votre tablette. Application gratuite à télécharger.

## Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi de 08h30 à 12h00 - Le samedi matin** : sur rendez-vous  
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : [contact@brasles.fr](mailto:contact@brasles.fr) - Site internet : [www.brasles.fr](http://www.brasles.fr)